

Rapport d'activité 2021



UDAF des Ardennes - 38 bd G. Poirier - 08000 Charleville-Mézières

L'année dernière, j'évoquais 2020 comme une année marquée pour longtemps dans nos mémoires, espérant, comme chacun, que 2021 viendrait apporter son lot de renouveau.

2021 a été, à nouveau, pour chacun, pour chaque famille, une année difficile, où les conséquences de la pandémie ont percuté nos vies : maladie, décès, isolement, perte d'emploi,...

Ces deux années passées ont joué un rôle de révélateur dans nos consciences.

La société est plus que jamais en mouvement.

De même, la famille, microsociété, est elle aussi en mouvement.

Des bouleversements dans les fonctionnements familiaux se sont opérés et s'opèrent toujours.

De nombreuses familles des grands centres urbains déménagent vers des secteurs plus ruraux.

Les réorientations professionnelles sont en augmentation depuis 2020.

Les modes de consommation ont évolué, en lien avec le risque climatique, l'augmentation du coût de la vie, la préoccupation écologique, ...

Après avoir été la cellule protectrice durant la crise sanitaire de 2020, la famille aujourd'hui s'interroge de plus en plus sur le sens qu'elle entend se donner, les valeurs qu'elle veut porter et transmettre.

Enfin, la famille c'est également la solidarité, solidarité entre ses membres mais également envers les autres. Nous savons aujourd'hui l'immense solidarité dont les familles françaises ont fait preuve à l'endroit des familles ukrainiennes en ce début d'année.

Alors, certes, les difficultés ont été nombreuses, les défis inattendus mais la famille, nos familles et au-delà nos associations ont été présentes et innovantes.

Gageons que ces valeurs portées par les familles se traduisent par un engagement encore plus fort au sein de nos associations familiales.

Bernard LAPLACE - Président de l'Udaf 08

« Une union pour remplir des missions et être un réseau pour les familles »

Missions

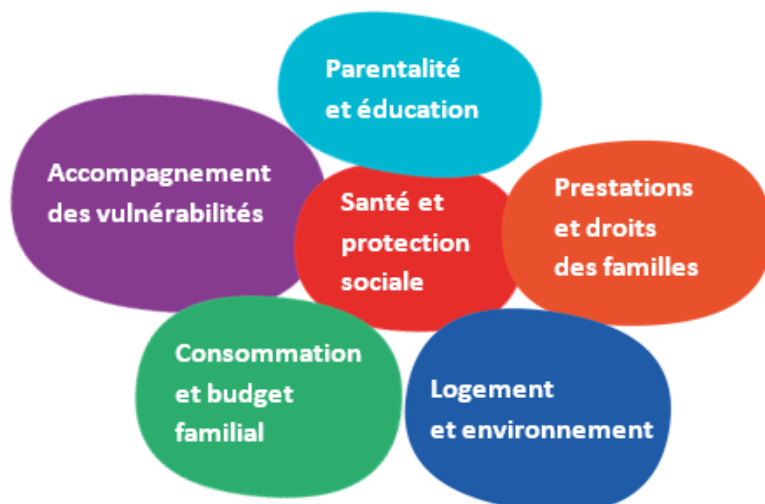
1 - PORTE-PAROLE DES FAMILLES

2 - EXPERT DE LEURS REALITES DE VIE

3 - RESEAU DE SERVICES AUX FAMILLES

4 - ANIMATEUR ASSOCIATIF

Réseau de services et de partenaires



4 sites

4 pôles d'activités

78 associations

2849 adhérents

40 représentations

95 salariés

+ de 3 600 personnes accompagnées

Vie Institutionnelle

	○ Adhérents	2
	○ Relations statutaires	3
	○ Conseil d'Administration et Bureau	4
	○ Réunions institutionnelles	5
	○ Instances régionales et nationales	6
	○ Participation aux réunions et événements	7
	○ Convention d'objectifs	8
	○ Représentations familiales	9

Services

<i>Organigramme</i>		14
○ <i>Services supports</i>		
• Ressources humaines		16
• Administration et Comptabilité		18
• Communication		20
○ <i>Action familiale</i>		
• Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes		22
• Médiation familiale		24
• Point Info Famille		26
• Cartographies		28
○ <i>Logement et Accompagnement Social</i>		
• Maison Relais		30
• 18 / 25 ans « D'abord un toit pour pouvoir vivre »		31
• Intermédiation Locative		32
• Accompagnement Vers et Dans le Logement		33
• Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé		34
• Logements Urgence		35
• Prévention des Expulsions		36
• Accompagnement financier et budgétaire (PCB & ISBF)		37
• Cartographies		39
○ <i>Accompagnement et protection des personnes</i>		
• Délégué aux Prestations Familiales		42
• Protection Juridique des Majeurs		44
• Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux		46
• Cartographies		48

Répertoire des sigles	51
Crédits	52

Vie Institutionnelle



2 Commissions internes
78 Associations familiales
2849 Familles adhérentes
19 Administrateurs



Adhérents



Les 78 associations adhérentes à l'Udaf des Ardennes agissent chacune à leur niveau sur diverses thématiques et toujours au bénéfice des familles.

On y retrouve la prise en charge du handicap et l'accompagnement des proches ; l'accompagnement scolaire, la formation, l'éducation ; l'aide au quotidien ; le soutien à la parentalité ; l'animation de la vie locale, les centres de loisirs, les ateliers et les bourses d'échanges.

Les associations ardennaises adhérentes à l'Udaf 08 sont réparties sur l'ensemble du département et sont présentes pour les familles des territoires urbains aux territoires ruraux.



	2020		2021	
		adhérents		adhérents
Mouvements familiaux à recrutement général				
AFC (Association Familiale Catholique)	1	26	1	25
FR (Familles Rurales)	45	2049	37	1722
Mouvements familiaux à recrutement spécifique				
ADMR	33	552	29	530
MFR (Maison Familiale Rurale)	1	80	1	112
ADAPEI (Association Départementale des familles et amis de personnes handicapées mentales)	1	28	1	26
EFA (Enfance et Famille d'Adoption)	1	11	1	12
UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques)	1	57	1	58
APF France Handicap	1	14	1	11
FAVEC (Association départementale des Conjointes survivants et Parents d'Orphelins)	1	112	1	86
Associations familiales non fédérées	5	227	5	267
TOTAL	90	3156	78	2849

Détail des associations non fédérées				
AMPFN Nouvion sur Meuse (Association des Mères et Pères de Familles Nombreuses)	1	90	1	82
Association des Familles de Montcy Notre Dame	1	41	1	25
Association Familiale du plateau de Rocroi	1	10	1	9
Association Familiale intercommunale de Givet	1	5	1	98
UPAF de Nouzonville (Union Populaire d'Action Familiale)	1	81	1	53
TOTAL	5	227	5	267

Membre associé				
- ADAPAH / AMAELLES (Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées et Handicapées)	1		1	



Fonds spécial

Répartition aux associations et mouvements familiaux

Conformément aux directives de l'UNAF, 10 % du Fonds Spécial perçus par l'UDAF au titre de l'année 2022 seront reversés aux fédérations à recrutement général et associations familiales adhérant à l'UDAF.

- La fédération à recrutement général, en l'occurrence, Familles Rurales perçoit 10 % de ce montant ;
- Le solde est réparti entre les 78 associations familiales, au prorata de leur nombre de familles adhérentes au 31/12/2021.

Soutien aux associations



Sur un plan matériel pour les associations qui en font la demande, l'UDAF, dans la mesure de ses possibilités, met à disposition ses salles de réunion. Par ailleurs, des photocopies peuvent être réalisées et facturées à leur coût de revient.

Les manifestations organisées par les associations familiales sont publiées sur le site de l'UDAF.



Conseil d'administration et bureau



LAPLACE Bernard
Président
AMPFN de Nouvion sur Meuse

FABRITIUS Xavier
1^{er} Vice-Président
FR Thin le Moutier

SOUCHON Jean-François
2^{ème} Vice-Président
ADAPEI 08

LEGROUX William
3^{ème} Vice-Président
FR Neufelize

GRANDFILS Marie-Thérèse
Trésorière
FAVEC 08

BILET Nadine
Secrétaire
FR Boulzicourt

ROBQUIN Laurence
Trésorière adjointe
FR Thin le Moutier

VARET Jean-Louis
Secrétaire adjoint
EFA



AMOUR Marie-Liesse
Administrateur
AFC de Charleville-Mézières

DUBOIS Monique
Administrateur
FAVEC 08

GALERON Thierry
Administrateur
MFR Lucquy

HAY Francis
Administrateur
ADMR Sedan et environs

JOSEPH Christian
Administrateur
UNAFAM

LOMBART Anne-Laure
Administrateur
FR Le Chesne

MATHIEU Anne
Administrateur
AFC de Charleville-Mézières

PIOT Hélène
Administrateur
AFC de Charleville-Mézières

TABARY Franck
Administrateur
APF France Handicap

THIERCELET Denis
Administrateur
ADMR Harcy et environs

ZOVI Annie
Administrateur
UPAF de Nouzonville



Réunions institutionnelles



Conseil d'Administration

7 réunions avec une moyenne de 65,20 % de participants.

Bureau

Le Bureau ne s'est pas réuni en 2021.

Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale de l'UDAF, à laquelle participaient ou étaient représentées 53 associations familiales, s'est déroulée le 15 juin 2021 à la Maison des Entrepreneurs Ardennais, sous un format restreint.

Il a été procédé lors de celle-ci au renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Commissions internes

Commission de contrôle

Membres : Mmes AMOUR, BILET, CAPOWIEZ, LOMBART, ROBQUIN et M. FABRITIUS

La Commission de contrôle s'est réunie :

- le 18 mars 2021 afin d'établir et de transmettre à l'UNAF son rapport sur les listes électorales des associations familiales établies au 31 décembre 2020.
- Le 11 mai 2021 pour examiner les candidatures au renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Commission de la Médaille de la Famille

Membres : Mmes AMOUR, BILET, CAPOWIEZ, Mrs LAPLACE et SOUCHON

Le 15 avril 2021, les membres de cette commission ont examiné le dossier de candidature reçu au secrétariat permanent, assuré par l'UDAF, et ont émis un avis.

Le dossier est ensuite transmis en préfecture aux fins d'examen et de décision de Monsieur le Préfet.

Ce dossier a reçu un avis favorable. La candidate et le maire de la commune ont été informés de cette décision par le secrétariat permanent.

Instances régionales et nationales



Unaf • Udaf • Uraf

Assemblées Générales de l'UNAF

M. LAPLACE a représenté l'Udaf des Ardennes aux différentes Assemblées générales de l'Unaf :

- Les 8 et 12 avril 2021 : élection des représentants de l'Unaf au CESE
- Le 25 juin 2021
- Le 9 octobre 2021 :
 - ✓ AG extraordinaire : modifications des statuts et du règlement intérieur de l'Unaf
 - ✓ AG ordinaire : vote des UDAF sur les modifications des statuts types et du règlement intérieur type des Udaf.

Journée des Présidents d'UDAF et d'URAF et des Directeurs d'UDAF

Mme AUCLAIR a participé à la rencontre du 26 mars 2021.

Une seconde rencontre à laquelle Mme AUCLAIR et M. LAPLACE ont assisté, a eu lieu le 9 octobre 2021 à Paris et a porté sur les points suivants :

- Promouvoir la politique familiale : l'action de l'Unaf et du réseau à l'occasion des échéances électorales
- Renégociation des schémas des services aux familles et nouveaux comités départementaux
- Renouvellement du nouveau dispositif des conventions d'objectifs
- Impacts de la crise sanitaire

Rencontre des Directeurs d'UDAF :

Le 8 octobre 2021, Mme AUCLAIR a participé à cette journée au cours de laquelle les points suivants ont été traités :

- Convention Unaf/Action Logement en faveur de l'accompagnement social des salariés en difficultés et perspectives sur de nouveaux projets
- Actualité de la protection juridique des majeurs
- Renégociation du contrat-cadre relatif aux assurances des Udaf
- Impact de la crise sanitaire

URAF Grand Est :

Les membres : M. LAPLACE, M. FABRITIUS, Mme BILET et Mme GRANDFILS (AG)

Les différentes instances se sont réunies en visioconférence :

le Bureau, le 31/08/2021 ;
le Conseil d'Administration, les 24/03 et 29/09/2021 ;
l'Assemblée Générale, le 29/09/2021.

Participation aux réunions et évènements



FEVRIER 2021

- Collectif « plan de lutte contre l'illettrisme dans le département » (V. CANIAUX-BEGLLOT)

AVRIL 2021

- Rencontre avec le « Mouvement associatif de Champagne-Ardenne » (B. LAPLACE)

JUIN 2021

- Assemblée Générale du FJEPCS de Vouziers (K. REGNERY)
- Assemblée Générale de l'Association l'Ancre (N. BILET)
- Journée intermédiation locative : mandat de gestion (C. AUCLAIR, L. PIQUET)
- Assemblée Générale d'Espace Habitat (C. AUCLAIR)

JUILLET 2021

- Assemblée Générale de la Fédération Départementale Familles Rurales (C. AUCLAIR, B. LAPLACE)
- Assemblée Générale de la Mission Locale de Sedan (S. JAUQUET, A. LOUIS)
- Assemblée Générale de l'UPAF de Nouzonville (B. LAPLACE)

SEPTEMBRE 2021

- Assemblée Générale du CIDFF (C. AUCLAIR)
- Assemblée Générale du GEM Le Moulin (V. CANIAUX-BEGLLOT)
- Intervention à la Conférence « l'enfant au cœur de la séparation parentale, le protéger, l'accompagner » organisée par la CC des Crêtes Préardennaises (K. REGNERY)
- Assemblée Générale de la Mission Locale Sud Ardennes (A. LOUIS, C. REGNIER)
- Réunion d'information CNAF / Fonds National Parentalité (T. HENAUX)

OCTOBRE 2021

- Assemblée Générale de l'IRTS Champagne-Ardenne (P. DARCOQ)
- Inauguration du CCAS de Charleville-Mézières (C. AUCLAIR, P. DARCOQ, F. TOTET)
- 5^{ème} anniversaire de Handy Wash – AAPH (C. AUCLAIR, B. LAPLACE)

NOVEMBRE 2021

- Remise de médailles à l'AAPH (C. AUCLAIR, B. LAPLACE)
- 1^{er} salon de l'enfance et de la famille à Sedan (K. REGNERY)

DECEMBRE 2021

- Présentation du dispositif de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2021-2022 (A. LOUIS)
- Forum CNDPF (P. CHABOTIER, P. DARCOQ)
- Assemblée Générale du CNDPF (P. DARCOQ)

Convention d'Objectifs 2016/2021



Action 1.2 - « Développer de nouveaux types de médiations intra-familiales »

Offrir un espace de médiation mobile sur le département pour répondre aux besoins spécifiques en matière de conflits, risquant d'engendrer des séparations, voir des ruptures de liens.

Restaurer des liens délités ou travailler l'aspect dysfonctionnel des relations et de la communication au sein des familles.

Agir le plus précocement possible, pour limiter les conséquences affectives, humaines, matérielles

Action 1.4 - « Promouvoir des actions dans le champs de la parentalité auprès de personnes ou de familles que les UDAF accompagnent dans le cadre d'autres services »

Proposer un espace d'accueil et d'écoute spécifique autour des questions inhérentes à la fonction parentale. Il s'agit d'une démarche mobile sur les Ardennes, dans des lieux neutres, en proximité des personnes. Ces temps d'échanges seraient anonymes, confidentiels et gratuits, sans condition de ressources. Dans cette posture d'ouverture, une éthique empreinte de respect, de non jugement et d'acceptation de l'autre dans ce qu'il est, ressent et pense, est incontournable.

Travailler avec les professionnels des différents services de l'UDAF : échanger sur les accompagnements pour proposer le regard de la psychologue et/ou de l'éducatrice spécialisée formée à l'approche systémique (ayant une expérience de mandataire judiciaire), s'agissant de mieux comprendre pour adapter l'intervention, le questionnement et les postures, tant vis-à-vis des personnes accompagnées que des partenaires. Par rapport à ces derniers, la présence de la psychologue peut être requise pour participer à des rencontres, afin de soutenir et d'accompagner le salarié de l'UDAF.

Action 4.1 - « Information et soutien au budget familial - Point Conseil Budget »

Etudier la faisabilité d'un projet ISBF au niveau du département des Ardennes et parvenir rapidement à la mise en place d'un réel réseau de diffusion de l'information et des services afin de développer un réseau de prescripteurs et de structures susceptibles d'accueillir partout sur le département les personnes dédiées à l'accueil des bénéficiaires du dispositif.

Action 4.4 - « Site d'information et de soutien aux aidants familiaux »

L'action s'inscrit au niveau national dans une véritable politique d'aide aux aidants. Elle a pour vocation d'informer et de soutenir les aidants familiaux quelle que soit leur situation. L'objectif de l'action est d'étudier la faisabilité de mettre en place une source d'information à destination des Aidants Familiaux.

Mettre à disposition des familles du département une page ou un site internet de type « Paroles de familles » qui permet de s'adresser de la même façon à tout aidant familial quels que soient l'âge, la maladie ou le handicap du proche qu'il accompagne. Cette démarche permet d'envisager une homogénéité des sites d'informations locaux.

Il est à préciser que l'UDAF des Ardennes a bénéficié d'une évaluation externe de sa Convention d'Objectifs, tout comme 20 autres UDAF, au regard de critères tels, la situation géographique, le montant de la part 2, ...

Cette évaluation nationale confiée au cabinet SPQR avait pour objectifs d'appréhender le fonctionnement de la CO liant l'UDAF à l'UNAF, d'identifier les effets de la convention de 2016 à 2020, d'estimer la pertinence de la convention, d'identifier les difficultés et succès rencontrés.

Représentations familiales



18

Représentants

40

Représentations

23

Représentants
CCAS

21

Représentations
CCAS

Santé, logement, éducation, lutte contre l'exclusion, protection sociale, transport, prévention du surendettement, handicap...

L'Udaf 08 au sein de nombreuses structures représente et défend toutes les familles dans de nombreux domaines. Tous les représentants bénévoles désignés par l'Udaf 08 agissent au quotidien pour les parents, les enfants, les grands-parents et les personnes vulnérables.

DROIT DE LA FAMILLE, PARENTALITE, ENFANCE

Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat (M. VARET, Mme AUCLAIR) 5 réunions

- A pour mission d'assurer les responsabilités liées à l'autorité parentale à l'égard des enfants pupilles de l'Etat et d'élaborer pour chacun d'eux un projet de vie spécifique.

Commission d'agrément en vue d'adoption (Mme AUCLAIR) 2 réunions

- Emet un avis motivé sur les demandes des familles ou des personnes souhaitant adopter. Notre représentante siège dans cette commission en qualité de membre du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat.

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (Mme HENAU)

Schéma départemental des services aux familles

- comité de pilotage (M. LAPLACE, Mme AUCLAIR) 1 réunion
- commission « parentalité » et « jeunesse » (Mme HENAU)

Observatoire départemental de la protection de l'enfance (Mme AUCLAIR, M. DARCO) 1 réunion



PROTECTION SOCIALE, FAMILLE, SANTE ET VIEILLESSE

Conseil d'Administration CAF 4 réunions

- Mme BILET, M. DARCQ, M. SOUCHON, Mme VUIBERT, membres titulaires
- Mme AMOUR, Mme MATHIEU, membres suppléants
- M. DARCQ 3^{ème} vice-président siège à la **commission d'action sociale** 7 réunions **et au CA de l'ADIL**.
- Mme BILET siège au **CA du CIDFF**.
- M. SOUCHON siège au **CA du Centre Social de Fumay**.

Conseil de la CPAM (Mme ROBQUIN) 4 réunions

- Notre représentante est également membre de la **commission des usagers** (1 réunion)

Conseil d'Administration MSA (Mme AMOUR) 9 réunions

Notre représentante siège également dans diverses instances au sein de la MSA (**Comité de la protection sociale des non-salariés, Comité d'action sanitaire et sociale, FSL, CA Présence verte...**).

Commission d'Agrément des familles d'accueil de personnes âgées ou handicapées

(Mme AUCLAIR, M. DARCQ) 4 réunions

Cette commission est chargée d'émettre un avis motivé, relatif aux demandes initiales d'agrément, ainsi que sur toutes demandes de modification, de renouvellement ou de retrait d'agrément.

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – formation « personnes âgées »

(M. LAPLACE, Mme GRANDFILS) 3 réunions

M. LAPLACE est vice-président de cette instance.



ECONOMIE, CONSOMMATION, EMPLOI

Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (M. FABRITIUS) 5 réunions

- Ont porté principalement sur l'examen d'autorisation d'exploiter.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

(M. FABRITIUS, M. LAPLACE) 2 réunions

- Examen de demande d'autorisation d'exploitation commerciale portant sur
 - ✓ La création d'une jardinerie à Carignan
 - ✓ L'extension du drive E. Leclerc à Vouziers

Commission Départementale d'Examen des Situations de surendettement

(Mme AUCLAIR) 7 réunions

Commissions consultatives des services publics locaux – Ville de Charleville-Mézières et Communauté d'agglomération Ardenne Métropole (M. LAPLACE) 1 réunion

- Présentation des rapports des délégataires relatifs aux contrats de chauffage, de distribution publique de gaz naturel et de l'abattoir public de Charleville.

Comité local des usagers de la Préfecture des Ardennes (M. LAPLACE)

Comité local des usagers – DGFiP (M. LAPLACE) 1 réunion

- Modalités d'accueil dans les centres des Finances Publiques, accueil de proximité en France Services, réforme de la taxe d'habitation, campagne déclarative impôt sur le revenu

HABITAT, CADRE DE VIE

Conseil d'Administration d'HABITAT 08 (M. LAPLACE) 5 réunions

Conseil d'Administration de l'ADIL (M. LAPLACE) 4 réunions

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (Mme AUCLAIR) 2 réunions

Commission de médiation relative au Droit Au Logement Opposable – DALO
(Mme AUCLAIR, M. LOUIS) 1 réunion

Commission Départementale spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives CCAPEX et sous CCAPEX
(M. LOUIS, Mme MANCEAUX) 10 réunions

- 271 dossiers ont été étudiés au cours des réunions sur les secteurs de Charleville, Sedan, Vouziers, Rethel

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées - Comité responsable (M. LAPLACE, Mme AUCLAIR)

Plan pauvreté - Comité de pilotage (M. LAPLACE, Mme AUCLAIR)

Lutte contre l'Habitat Indigne - Comité de pilotage (Mme AUCLAIR, M. LOUIS) 1 réunion

FSL – Comité directeur (Mme AUCLAIR, M. LOUIS) 2 réunions

Commission locale des transports publics particuliers de personnes (Mme BILET, M. LAPLACE)

Contrat de ville de la communauté de communes du Pays Rethélois « cœur de vie » - Comité de pilotage (Mme AUCLAIR) 1 réunion

Habitat Inclusif – Comité de développement (Mme AUCLAIR, M. LOUIS) 1 réunion

COHESION SOCIALE – VULNERABILITE

Commission départementale d'agrément des mandataires exerçant à titre individuel
(M. TOTET, M. DARCO)

Projet Territorial de Santé Mentale – Comité de pilotage (M. DARCO)

Commission Départementale des Soins Psychiatriques des Ardennes (Mme AUCLAIR) 2 réunions

- Examine des dossiers de patients ainsi que le registre isolement et contention.

Comité de pilotage de l'intégration des étrangers sur le territoire (Mme AUCLAIR) 1 réunion

Comité de pilotage sur les violences intrafamiliales (M. DARCO, Mme HENAUX) 1 réunion

- Participation à l'atelier opérationnel sur la thématique « personnes vulnérables ».

EDUCATION, JEUNESSE

Conseil Départemental de l'Education Nationale (Mme LOMBART, Mme ROBQUIN) 2 réunions

REPRESENTATIONS DIVERSES

Conseil de Vie Sociale de l'AAPH et service d'Aide par le Travail (M. DARCO) 2 réunions

- Siège en qualité de représentant légal des personnes accompagnées.

Groupes d'Entraide Mutuelle : « Le Pommier », « Le Moulin », « Sollicitude »

Parrainage (Mme CANIAUX-BEGLLOT)

Conseil d'Administration de l'EDPAMS et membre du **Conseil de Vie de l'IME de Montcy Notre Dame** (M. DARCO) 2 réunions

Conseil d'Administration d'Arduinn'âge (M. DARCO) 1 réunion et 1 intervention sur les mesures de protection et le partenariat.

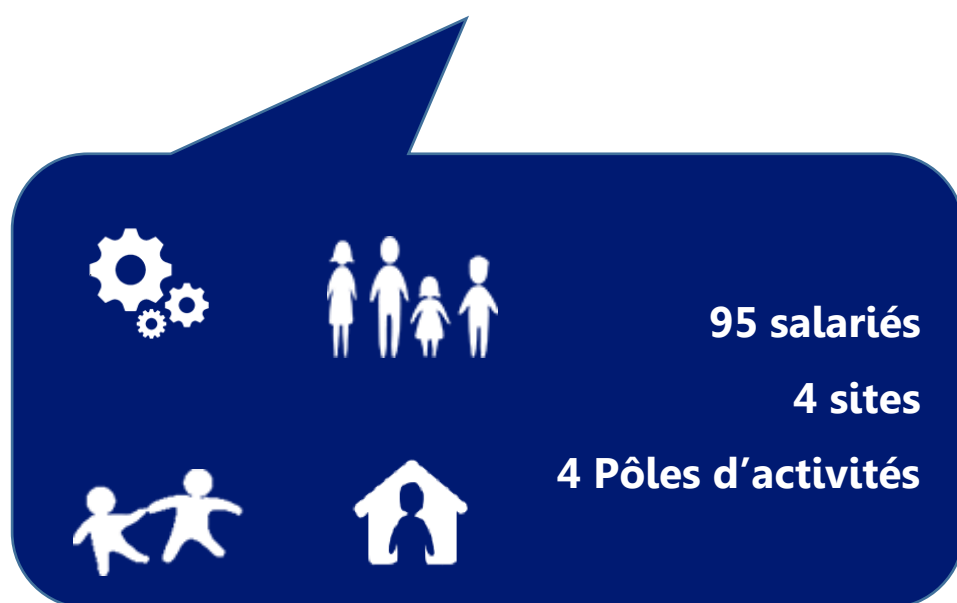
Conseil d'Administration des CCAS

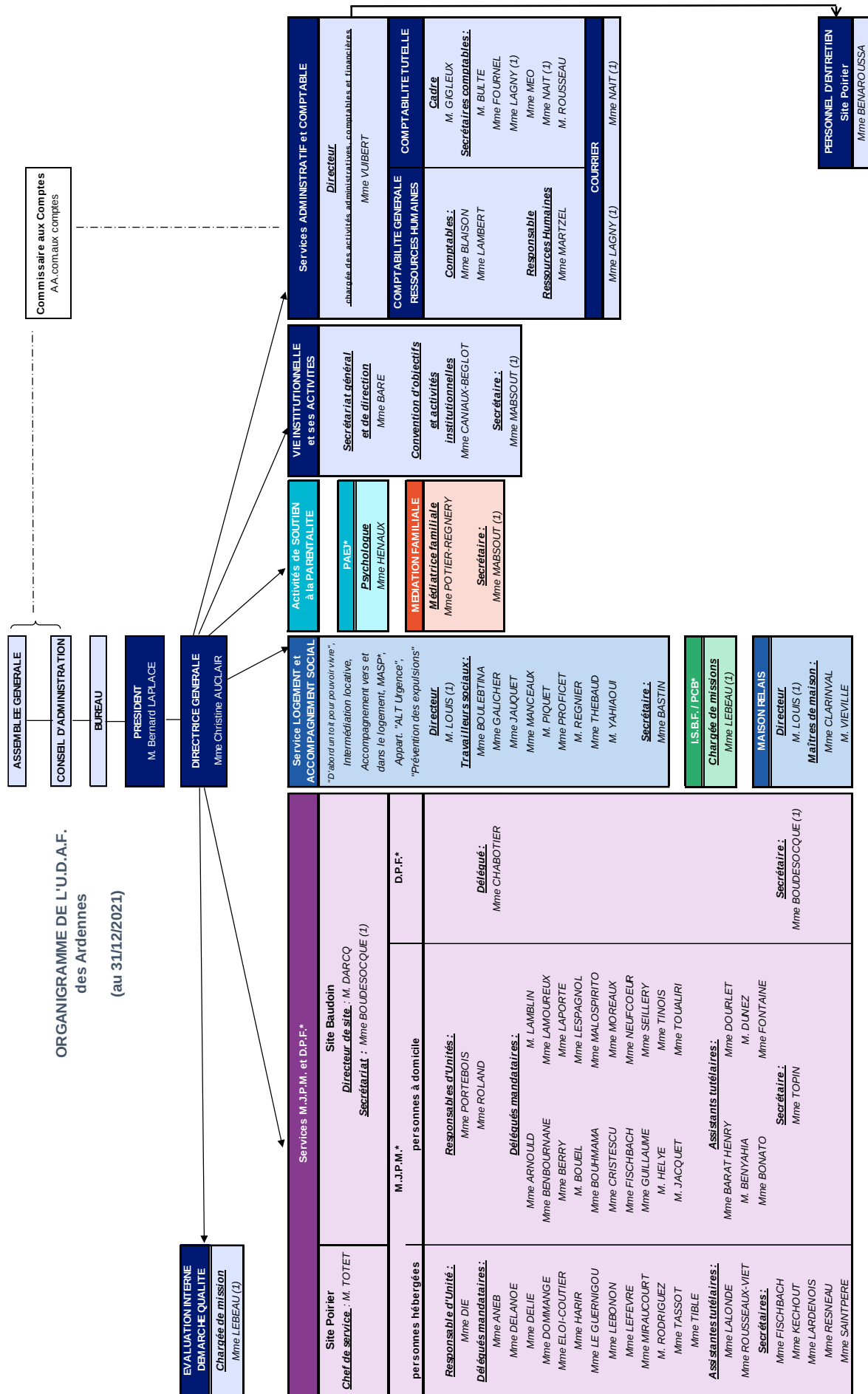
21 représentations :

Bogny sur Meuse, Charleville-Mézières, Donchery, Fumay, Haybes, Laifour, Lumes, Maubert-Fontaine, Moncornet, Monthermé, Nouzonville, Noyers Pont Maugis, Rethel, Rocquigny, Rocroi, Saint-Menges, Signy le Petit, Thelonne, Villers Semeuse, Vivier au Court, Warcq



Services





- (1) Personne exerçant sur plusieurs activités
- *MJP: Mandataire Judiciaire à la Protection des Mineurs
- *DPF: Délégué aux Prestations Familiales
- *ISTF: Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
- *MASP: Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée
- *ISB / PCB: Information et Soutien au Budget Familial / Point Conseil Budget
- *PAE: Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes



Services supports

Ressources Humaines

Administration et comptabilité

Communication





PRESENTATION

Le service des Ressources Humaines est un service support, de proximité, chargé essentiellement de la gestion individuelle et collective des salariés mais également du contrôle de l'application des obligations légales des conditions de travail.

Le service travaille en étroite collaboration avec la Direction et l'ensemble des personnels encadrants, et peut être amené à répondre aux sollicitations directes des salariés pour toute problématique individuelle.

Les missions principales sont : la mise en œuvre de la politique RH au sein de l'association, la gestion administrative du personnel, des recrutements, l'information des salariés sur les différents domaines RH, le développement des compétences par la formation professionnelle, la mobilité interne, les relations sociales, le suivi de la santé au travail, la communication interne, la veille juridique,...

QUELQUES CHIFFRES

Au 31 décembre 2021, l'association compte 95 salariés : 90 salariés en CDI et 5 salariés en CDD représentant 80 % de femmes 20 % d'hommes

La moyenne d'âge est de 43 ans et la moyenne d'ancienneté est de 11,5 ans.

Sur l'année 2021, l'UDAF des Ardennes a embauché 9 salariés en CDI (7 femmes et 2 hommes) et 8 salariés ont quitté l'association.

Afin de faire face au surcroît temporaire d'activité ou d'assurer le remplacement temporaire de salariés absents, 26 contrats à durée déterminée ont été établis.

35 salariés ont été formés en 2021 (31 femmes et 4 hommes) pour 24 actions de formations mises en œuvre.

Dans une politique d'accueil et de présentation de nos services et métiers, 5 stagiaires ont été accueillis en 2021 : 2 au service PAEJ, 2 au service Logement et Accompagnement social et 1 au service PJM.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Démarche d'évaluation des RPS (Enquête questionnaire avec 80,9% de taux de retour, organisation d'entretiens individuels et collectifs sur 3 jours avec 63 salariés reçus en entretien et une enquête documentaire) ;
- Calcul et publication de l'index égalité femmes-hommes ;
- Poursuite des entretiens professionnels ;
- Adaptation aux nombreuses évolutions des dispositions légales en lien avec la crise sanitaire ;
- Recrutement et intégration du nouveau Directeur du service Logement et Accompagnement social ;
- Difficultés de recrutement ;
- Gestion de l'absentéisme et de la crise épidémique COVID.

PERSPECTIVES

Mise en œuvre de la politique de la Direction générale en matière de gestion des ressources humaines ;

Soutien et accompagnement des projets de développement de l'association ;

Adaptation aux nombreuses évolutions des dispositions légales ;

Maintien de nos activités tout en assurant la sécurité de nos salariés et de nos usagers ;

Maintien du dialogue social ;

Restitution des résultats de l'évaluation des RPS aux salariés et mise en œuvre du plan d'actions ;

Prévention des risques routiers.





PRESENTATION

En qualité de service support de l'ensemble des services et personnels de l'UDAF, le service administratif et comptable a la charge de :

- la gestion des paies et des déclarations sociales,
- la gestion administrative du personnel pour ce qui concerne les dossiers d'affiliations, d'ouverture de droits ou de demande d'indemnisation auprès des caisses de sécurité sociale, de prévoyance, de complémentaire santé et de retraite,
- la gestion administrative des fins de contrats de travail,
- la préparation des budgets des différents services sur lesquels le Conseil d'administration aura à se prononcer, et de la réalisation des demandes de subventions et propositions budgétaires adressées aux différents financeurs et autorités de tarification,
- la comptabilisation des opérations comptables, traduction des décisions prises par le Conseil d'Administration et/ou la Direction concernant le fonctionnement de l'association et de ses services et de la production des données et documents comptables justifiant des décisions prises et de leur suivi, à destination du Conseil d'Administration et des financeurs,
- la production des indicateurs financiers et d'activité ainsi que la réponse aux différentes enquêtes et sollicitations de l'Etat notamment pour les services MJPM et DPF,
- l'économat, la gestion des matériels et équipements bureautiques, informatiques et téléphoniques, la flotte automobile, la gestion des sinistres et déclarations d'assurance,
- la gestion centralisée des commandes pour l'ensemble des sites et services,
- la gestion des incidents en lien avec les services supports informatiques et réseau,
- la gestion de flux de courriers.

Il assure également les services supports spécifiques dédiés aux services MJPM, DPF et MASP, pour ce qui concerne l'ensemble des traitements comptables et bancaires inhérents aux opérations financières décidées par les personnels habilités dans le cadre de la gestion budgétaire et patrimoniale des personnes ou familles suivies dans cadre de mesures de protection ou d'accompagnement.

QUELQUES CHIFFRES

Courrier

- environ 150 000 courriers postaux entrants par an dont 2/3 font l'objet d'un traitement par le service comptable et 1/3 sont ventilés dans les différents autres services
- 57 950 plis affranchis (+10 %)
- 250 navettes inter-sites

Paies et déclarations sociales

- 1 217 bulletins de paie (+4 %) concernant 107 salariés
- 170 déclarations sociales liées à des événements et situations individuelles (CPAM, Caisse de prévoyance, Pôle Emploi)
- 7 évolutions logicielles mises en œuvre en lien avec les actualités réglementaires ou nouvelles obligations déclaratives

Supports informatiques

- 125 interventions via les services supports distants
- 50 demi-journées d'intervention de techniciens informatiques prestataires in situ

QUELQUES CHIFFRES (suite)

Comptabilité associative et des services

- 22 725 lignes d'écritures comptables (+5 %)
- 3 bâtiments hébergeant les services et 1 Maison relais
- 984 fiches immobilisations (mobilier, matériel, composants immobiliers,...)
- 79 logements loués (+25 %) dans le cadre des activités du service logement générant un suivi comptable spécifique
- 25 dossiers de financements pour 18 budgets de services ou actions
- Flotte de 34 véhicules automobiles (gestion locative, assurances, sinistres, contraventions...)
- Flotte de 64 téléphones portables

Comptabilité personnes suivies et accompagnées

- 60 540 factures indexées (+1 %)
- 10 654 prélèvements ou échéanciers de prélèvements enregistrés (+ 13%)
- 4 455 autorisations d'achats éditées et envoyées (+ 8,5 %)
- 2 374 facturations de participation aux frais de mesures calculées (+ 1 %) conduisant à la mise en place de 1 769 échéanciers de paiement ou facturations
- 2 345 comptes rendus de gestion préparés
- environ 50 000 extraits de comptes bancaires ou relevés de situation, dont les 2/3 sont aujourd'hui transmis de manière dématérialisée par 3 établissements bancaires partenaires, et 1/3 nécessite un traitement manuel de numérisation, indexation et enregistrement comptable des opérations.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Le service a fonctionné en sous-effectif en raison d'une pluralité d'absences de moyenne et longue durée qui se sont conjuguées et succédées dans toutes les composantes et métiers du service. Les temps d'absences cumulés n'ont pu être que partiellement remplacés et les personnels présents ont eu à mener de front leurs activités propres, celles de leurs collègues absents avec leurs spécificités, tout en réalisant l'accompagnement technique et l'intégration des personnels recrutés.

L'impact de la pandémie de Covid-19 s'est à nouveau fait sentir en 2021, notamment pour ce qui concerne la gestion des paies et déclarations sociales en raison de la nécessaire gestion des arrêts de travail d'isolement (cas contacts ou malades) et de ceux liés aux fermetures de classes et aux gardes d'enfants.

Le développement de l'activité de Médiation Familiale, une augmentation et un flux importants au niveau du parc de logements gérés a engendré un accroissement significatif de l'activité comptable.

PERSPECTIVES

Au regard de l'augmentation du nombre de logements gérés dans le cadre des différentes activités du Pôle logement et accompagnement social et de leur flux, mais aussi du déploiement de nouvelles activités et services, l'effectif comptable devra être renforcé.

La dématérialisation des courriers entrants des services tutélaires, dans le cadre du déploiement à venir de la nouvelle application métier « EVOLUTION » va nécessiter une réorganisation de la gestion centralisée du courrier et générer une évolution des contenus d'activités des personnels affectés.





- Révision des plaquettes et des supports papier existants, tenue et mise à jour du site internet www.udaf.com et publications régulières d'actualités locales.
- Accompagnement des nouveaux services de l'Udaf par la réalisation de leurs supports de communication, signatures, cartes de visites, et outils de reporting.
- Relais de l'Unaf et de son service communication sur des communiqués de presse, des campagnes de sensibilisation, des actions nationales...
- Participation à différentes réunions UNAF (évolution des sites internet,...)





Action familiale

PAEJ

Médiation familiale

Point Info Familles

Cartographies





PRESENTATION

Le PAEJ est un dispositif mobile, un moyen d'apporter un soutien aux jeunes, aux parents et aux familles, centré sur l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'accompagnement. L'enjeu est majeur : prendre soin des citoyens les plus en difficultés en les aidant à mettre leurs propres ressources au travail. Le PAEJ peut jouer un rôle de facilitateur d'expression, de liant avec des structures spécifiques et de proximité si besoin. Il offre un espace de parole neutre et généraliste pour des personnes en proie à des difficultés plurielles. L'activité de soutien ne relève pas du soin, mais propose un temps et un espace d'élaboration, afin que les personnes trouvent leurs solutions. Dans ce cadre sécurisant et humaniste, elles mettent en mots les points d'achoppements et construisent ensemble ce qui semble être pertinent à chacun. L'accueil met l'accent sur la souplesse et la convivialité pour favoriser l'expression et le dialogue. Pour la question des addictions, s'entretenir avec un professionnel neutre, peut désacraliser la démarche de soin et la permettre. Par ailleurs, le PAEJ des Ardennes s'inscrit dans une démarche de réduction des risques dans ce domaine. Au-delà des consommateurs, il y a l'entourage qui peut être acteur de soin et de bienveillance, dès lors qu'il a des éléments en sa possession pour être plus à même de voir les signes d'une consommation et pour l'aborder.

QUELQUES CHIFFRES

Rencontres partenariales et actions : UDAF (41%), Formation (53%), parentalité (3%) et addictions (3%) pour 1877 personnes rencontrées.

Profil des personnes accompagnées :

- 97 jeunes (34 garçons et 63 filles) de 18,9 ans de moyenne d'âge :

- 26% demandeur d'emploi et/ou en insertion, 57% scolarisés, 17% en emploi (salariés, fonctionnaires, artisans, intérimaires, auto-entrepreneurs, intermittents du spectacle.

- 30 parents (8 hommes et 22 femmes) de 40,8 ans de moyenne d'âge :

- 57% en couple, 13% divorcés ou séparés, 30% célibataires ou veufs
- 87% ont entre 1 et 3 enfants
- 74% sont en activité professionnelles et 26% sont sans activité.

- 51% sont issus du rural, 13% du semi-urbain, 36% de l'urbain : 41% du sud Ardennes, 19% de Charleville-Mézières et ses alentours, 12% hors département et 16% du nord Ardennes et 12% pour l'est des Ardennes.

Type d'accompagnements :

- 580 entretiens : 78% d'entretiens individuels jeunes, 18% d'entretiens individuels parents et 4% d'entretiens familiaux.

- 151 rdv annulés et 28 non honorés

- Nombre moyen d'entretiens : 4,6

- Orientation : 6% de la file active.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Au niveau national, le dispositif du PAEJ est passé sous gestion de la CNAF.

Obtention DU thérapie EDMR (Eye Movement Desensitization and Retroprocessing).

Adaptation à la situation sanitaire.

Augmentation de la demande émanant des secteurs non-couverts (hors Charleville et sud Ardennes).

Difficultés de la salariée à assurer les missions régionales et nationales au regard de la demande d'accompagnements.

PERSPECTIVES

L'UDAF souhaite consolider son action en direction des parents et des familles au-delà du maintien du travail auprès des jeunes et assurer une meilleure couverture du département. Pour ce faire, il faudra envisager le recrutement d'un psychologue. Par ailleurs, à l'heure actuelle, l'accueil sans rendez-vous est impossible par manque de personnel, et cette inconditionnalité fait partie intégrante du cahier des charges révisé de 2017 et semble se profiler très nettement dans le référentiel qui est en cours d'élaboration entre la CNAF et l'ANPAEJ. La question d'une équipe pluridisciplinaire pourrait être attendue.

La Direction Régionale de la Cohésion Sociale a demandé au PAEJ des Ardennes de travailler à l'échelle régionale sur la stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté, mais aussi de s'impliquer dans la mise en place du comité de pilotage régionale des PAEJ.

L'ANPAEJ a sollicité le PAEJ des Ardennes pour le secrétariat du bureau du Conseil d'Administration et pour continuer à élaborer un outil de recueil de données commun aux PAEJ, afin de pouvoir faire des remontées d'éléments d'activités aux niveaux départemental, régional et national. PAEJstat a été en phase expérimentale en 2021 et les dernières adaptations sont pour 2022.

Dans le cadre de l'UDAF et de ses actions de lutte et de prévention contre les violences intrafamiliales, les fonds Catherine, régis par la région, devaient permettre de relancer des projets restés en suspens : outils de communications en direction des professionnels, des publics,... La situation sanitaire des 2 dernières années a empêché ce travail. 2022 sera l'année de sa réalisation.





PRESENTATION

Le service de Médiation familiale a été habilité en juillet 2019 par la CAF des Ardennes. Le projet de service de Médiation familiale de l'UDAF des Ardennes vise l'accès à la médiation à toutes les personnes du département. Pour cela, nous nous déplaçons également dans des lieux neutres, confidentiels et adaptés à la médiation familiale. 2021 a été une année fort chargée en demandes de médiation. Depuis le mois d'août, il est nécessaire de préciser que l'UDAF est la seule association à faire de la médiation familiale. La volonté de la médiation familiale est de restaurer ou favoriser la communication dans les relations intrafamiliales. C'est leur offrir un temps d'écoute mais aussi d'échanges qui laisse aux personnes la possibilité de construire ensemble des accords qui soient mutuellement acceptables. Si les désaccords persistent, la médiation peut alors permettre à chacun de comprendre le point de vue de l'autre et surtout d'apprendre à le respecter. L'essentiel du processus de médiation est basé sur le respect du point de vue de l'autre pour positiver pour le bien de tous. L'activité du service montre qu'il serait réducteur de laisser penser que la médiation ne concerne que les relations de couples séparés.

QUELQUES CHIFFRES

- 850 personnes ont été rencontrées au cours de l'année 2021 ; dans le cadre des rencontres partenariales (403 personnes), de la promotion de l'activité (270 personnes), des réunions internes, des temps d'action (101 personnes) ou au cours de formations (86 personnes).
- 416 rendez-vous d'informations et de médiations confondus dont pour la médiation, 179 entretiens d'information suivis de 153 entretiens individuels, augurant de l'utilité de l'entretien d'information individuel.
- 29 enfants ont été invités par leurs parents à participer à un entretien de médiation.
- 20 médiations adressées par le tribunal (JAF) et 47 spontanées ou orientées par des professionnels.
- 50 concernent les séparations de couples, présageant un large éventail de problématiques familiales.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Depuis le mois d'août 2021, l'UDAF est la seule à pouvoir réaliser des médiations familiales avec un médiateur familial diplômé. Par ailleurs et au vu de l'augmentation des demandes, la CAF a accepté de financer un deuxième poste de médiateur. Le recrutement est en cours avec une réelle difficulté.

Malgré les aléas du covid, nous avons réussi à mettre en place quelques réunions de travail avec des partenaires notamment avec le SPIP et la CAF autour du sujet de la médiation familiale visant une meilleure réinsertion sociale.

Nous avons eu l'occasion de donner une première conférence sur le secteur des Crêtes pré-ardennaises sur le thème de l'enfant au cœur de la séparation, comment le protéger ; même si le taux de participation était timide nous avons eu le plaisir de nous adresser à des parents et/ou à des professionnels.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE (suite)

Courant de l'année 2021 nous avons conventionné avec la Cour d'Appel de Reims. Une rencontre physique nous a permis, d'ailleurs, de faire connaissance avec d'autres professionnels et Directeurs de cette juridiction.

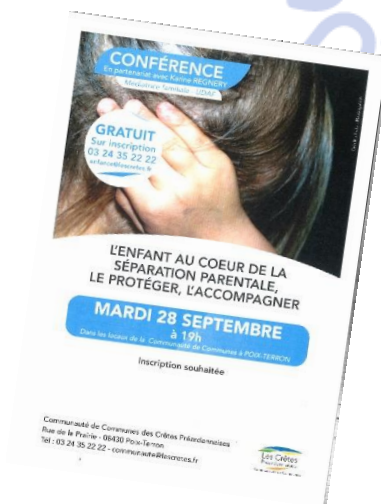
Nous avons participé activement au salon de la parentalité de Sedan, rassemblant plusieurs professionnels du secteur de l'enfance et de l'adolescence soit dans le domaine du soin, de l'éducation, de l'animation et du sport.

PERSPECTIVES

Au regard de l'activité sur l'exercice 2021, la promotion doit se poursuivre. L'UDAF devra continuer le développement de son service avec la création d'un poste (1ETP) supplémentaire de médiateur familial. Les projets restent nombreux à l'UDAF des Ardennes, et toujours avec l'accord de la CAF nous travaillons à la concrétisation des futurs projets :

- La médiation aidant-aidé
- La médiation familiale en milieu carcéral
- La création innovante sur le département de groupe de paroles d'enfants

Projets auxquels il faut ajouter des actions comme la journée nationale de promotion de la médiation, la réalisation d'un film promotionnel sur la médiation familiale dans les Ardennes...





PRESENTATION

Le Point Info Famille a pour objectif de favoriser l'accès de tous à l'information et de simplifier les démarches dans tous les domaines de la vie quotidienne et des droits.

Il est gratuit et ouvert à tous.

Le Point Info Famille des Ardennes est un dispositif à caractère départemental destiné à favoriser l'accès de toutes les familles à l'information quel que soit leur lieu de vie et à simplifier leurs démarches quotidiennes en faisant le lien entre tous les services à leur disposition et leurs attentes et questions. Le Point Info famille a une fonction d'information de premier niveau: les droits, les démarches, les interlocuteurs.

Dans tous les domaines de la vie familiale, le Point Info Famille a deux missions essentielles :

- L'accueil et l'orientation des familles par toutes les voies possibles.
- L'orientation vers le bon interlocuteur.

QUELQUES CHIFFRES et FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Le PIF de l'Udaf 08 continue de jouer son rôle pour être accessible à toute famille du département et concilier qualité, simplicité, exhaustivité, son organisation est la suivante :

Un numéro d'appel avec un accueil possible basé à Charleville-Mézières ; un email dédié et une animatrice en charge du dispositif.

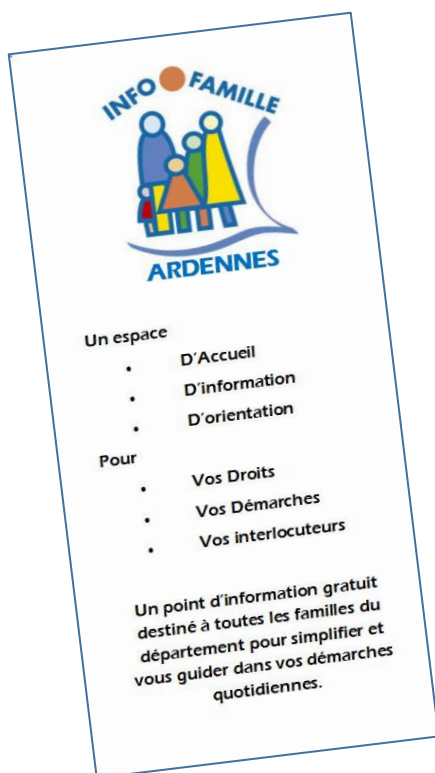
Le Point Info Famille s'appuie sur des relais de partenaires et peut informer et orienter sur un certain nombre de thématiques dont :

- Emploi/Formation/Insertion
- Santé
- Social/Solidarité
- Retraite
- Famille/Enfance/Jeunesse
- Logement
- Energies
- Transport/Mobilité
- Administration et Finances
- Développement économique/Création entreprise
- Droit/Justice
- Vie Locale



PERSPECTIVES

Le Point Info Famille fait partie des dispositifs d'Action familiale de l'Udaf, il a pour vocation de poursuivre ses activités de renseignement et d'information de premier niveau pour toute personne en faisant la demande.



Cartographies



Origine géographique des personnes accompagnées



PAEJ



**Médiation
familiale**



Logement et Accompagnement social

Maison relais

18/25 « D'abord un toit pour pouvoir vivre »

Intermédiation locative

AVDL

MASP

Logements Urgence

Prévention des expulsions

Accompagnement financier et
budgétaire - PCB & ISBF

Cartographies





PRESENTATION

Fruit du partenariat entre la DDCSPP, la ville de Rethel, Habitat 08 et l'UDAF des Ardennes, la Maison Rethel a été inaugurée en 2010.

Elle comporte 10 logements du studio au T2 permettant l'accueil de 17 résidents au maximum.

La maison relais propose une prise en charge individuelle et/ou collective à un public en situation d'exclusion, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et d'accès au logement.

La configuration et les activités proposées visent à garantir une autonomie tout en favorisant la reconstruction du résident et le réapprentissage de la vie en collectivité. La salle « multifonction » permet l'accès à des ressources culturelles et l'organisation d'ateliers pratiques et de jeux.

L'espace extérieur comprend un espace de jeu, mais aussi un jardin partagé entretenu par les résidents.

QUELQUES CHIFFRES

- 11 demandes d'admission
- 7 entrées parmi lesquelles 1 femme célibataire avec enfant, 2 hommes seuls, et 4 femmes seules
- 5 des 7 entrées bénéficient d'une reconnaissance de situation de handicap
- 6 sorties en 2021, dont 3 en appartement autonome

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Participation à l'action « les concerts de poche », qui regroupait plusieurs structures en vue d'un spectacle de chants.
- Participation à l'action « ma vie est un clip » en collaboration avec le théâtre Louis Jovet de Rethel
- Organisation des « portes ouvertes au jardin », journée de découverte de la structure destinée aux partenaires, durant laquelle la logistique, les visites, ainsi que le cocktail ont été préparés par les résidents.
- Remise en service d'un jardin potager

PERSPECTIVES

Suite aux périodes de confinements et de restrictions sanitaires, la Maison Relais souhaite de nouveau pouvoir pleinement s'ouvrir vers l'extérieur. Ainsi, les partenariats avec le Centre Social, le Théâtre Louis Jovet, et les autres acteurs locaux doivent être renforcés.

D'autre part, devant le constat de la part importante d'orientations issues du secteur du Handicap, une réflexion est menée quant à l'opportunité d'une structure d'habitat inclusif adaptée à ce public.



18 / 25 - « D'abord un toit pour pouvoir vivre »



PRESENTATION

Depuis décembre 2001, l'activité « D'abord un toit pour pouvoir vivre » permet un hébergement temporaire à des jeunes de 18 à 25 ans, dans des logements captés par l'UDAF des Ardennes. Ces jeunes peuvent être seuls ou en couple, avec ou sans enfant, grâce aux différents formats d'appartements du parc locatif de l'association. Durant cette période d'hébergement, un accompagnement social est mené autour des thématiques de logement, du budget, de la santé, et du projet professionnel/scolaire en vue de la sortie du dispositif.

Cette activité bénéficie de cofinancements entre les services préfectoraux et le Conseil Départemental des Ardennes qui soutiennent cette activité depuis sa création.

QUELQUES CHIFFRES

- 38 appartements répartis sur 8 communes du territoire Ardennais
- 1006 jeunes suivis entre la création du dispositif et le 31/12/2021
- 83 sollicitations en 2021
- 72 usagers accueillis sur l'exercice 2021 dont 36 entrées
- 69 % d'usagers ayant des ressources inférieures à 500 euros
- 34 sorties du dispositif dont 14 ont rejoint un appartement autonome



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Dans la période de crise sanitaire traversée par notre pays, le service logement et accompagnement social a maintenu ses accompagnements au cours de l'année 2021. Les visites au domicile ont été maintenues, et des distributions de masques chirurgicaux ont été effectuées.

D'autre part, le parc de logement à disposition de l'UDAF était resté stable depuis plusieurs années. Certains appartements pouvaient donc ne plus correspondre aux attentes et à la typologie du public accueilli.

Un renouvellement partiel a été entrepris, et se poursuivra sur 2022.

PERSPECTIVES

Si le dispositif n'arrive pas encore à saturation à l'échelle départementale, il est à noter qu'une liste d'attente a dû être créée pour faire face à des demandes nombreuses sur certains territoires. Ainsi, dans le cadre notamment du renouvellement du parc locatif, un renforcement des capacités d'accueil sur certaines communes est envisagé à l'image de Revin, Fumay, et Charleville Mézières. Une proposition de déploiement sur de nouvelles communes telles que Monthermé ou Bogny sur Meuse est également étudiée, en lien avec les financeurs (Etat et Conseil Départemental).





PRESENTATION

Cette activité est régie par une convention signée avec l'Etat depuis 2010, et a pour objectif de favoriser l'accès au logement de personnes et/ou familles en difficultés sociales et financières.

Les publics prioritairement ciblés sont des ménages qui ne peuvent accéder au logement dans le parc privé, car ils ne disposent pas de « garant », et parfois pas des moyens nécessaires pour financer le dépôt de garantie et les frais d'honoraires.

Si la garantie du paiement du loyer génère au niveau des propriétaires un effet incitatif, l'Intermédiation Locative permet un hébergement, tendant vers la location de droit commun, moins onéreux et beaucoup plus humain. Ce dispositif s'inscrit donc dans une logique d'insertion par le logement et dans la lutte contre l'exclusion.

Le principe de fonctionnement est relativement simple :

L'UDAF est locataire du logement et sous loue au bénéficiaire, avec l'objectif d'un bail glissant suite à un accompagnement social et budgétaire.

A l'issue de l'accompagnement, l'UDAF des Ardennes résilie le bail (à son nom) au profit de la personne ou de la famille qui devient locataire de plein droit

QUELQUES CHIFFRES

- 29 demandes dont 19 à Charleville Mézières
- 15 entrées effectives, parmi lesquelles 7 hommes, 6 femmes, et deux couples
- 9 sorties, dont 7 en appartement autonomes (2 baux glissants)
- 36 ménages accompagnés sur l'année



PERSPECTIVES

L'Intermédiation Locative par l'UDAF des Ardennes était jusqu'alors orientée exclusivement vers le parc privé. Constatant la particularité de certaines demandes, il est envisagé de conventionner avec les bailleurs sociaux afin de permettre l'intermédiation locative au sein de leurs logements. Ceci augmentera le nombre de débouchés potentiels pour les personnes accompagnées.



Accompagnement Vers et Dans le Logement - AVDL



PRESENTATION

Ce dispositif s'adresse prioritairement à des personnes et des familles en hébergement précaire, vivant en hôtel, dans des CHRS, logeant dans des appartements insalubres et à des publics reconnus prioritaires au titre du Droit Au Logement Opposable (DALO). Par extension, à toutes personnes et/ou familles ayant des problématiques particulières à accéder à un logement dans le parc public ou privé.

Il intervient également en prévention et/ou en parallèle aux expulsions des personnes et des familles. L'objectif étant de favoriser le maintien dans les lieux, de proposer des plans d'apurement, d'ouvrir (ou «ré»ouvrir) des droits, de gérer les problèmes de comportement, d'élaborer un budget cohérent, de travailler sur le relationnel entre le propriétaire et le locataire.

L'accompagnement social et budgétaire est à la carte, il se décline en fonction des demandes et des problématiques des personnes et des ménages.

Ces mesures d'A.V.D.L. peuvent s'exercer dans les secteurs privés et publics du logement, contrairement au dispositif d'Intermédiation Locative qui fonctionne uniquement avec les bailleurs privés.

QUELQUES CHIFFRES

- 36 nouvelles demandes d'accompagnement
- 21 entrées effectives après diagnostic
- 19 sorties, dont 10 avec des objectifs atteints vers l'autonomie, et 5 pour des déménagements hors département
- Durée moyenne d'accompagnement pour les sortants de 2021 : 561 jours, avec des durées variant de 3 mois à plus de 4 ans.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Distribution de masques chirurgicaux
- Dépôt de projets dans l'objectif de développer des AVDL spécifiques en partenariat avec les bailleurs sociaux Habitat 08 et Espace Habitat.

PERSPECTIVES

Nous souhaitons voir les AVDL « généralistes » perdurer, le besoin étant toujours affirmé.

Toutefois, l'une des perspectives majeures est le développement des AVDL « bailleurs ». Avec Habitat 08, nous développons une offre de diagnostic des situations de demandes de logement social mentionnant un caractère prioritaire lié à un logement indigne. Dans ce cadre, les intervenants sociaux de l'UDAF sont chargés d'analyser la situation, et de proposer le cas échéant un accompagnement si la demande de logement aboutit.

Avec Espace Habitat, nos intervenants sociaux sont sollicités pour l'accompagnement d'usagers présentant des signes d'un potentiel « syndrome de Diogène », occasionnant une mise en danger de l'occupant et des conséquences sur l'occupation de leur logement. Il s'agit alors d'évaluer les risques potentiels, d'orienter vers les partenaires compétents et d'accompagner le maintien dans le logement ou le relogement le cas échéant.



PRESENTATION

Depuis 2014, l'UDAF s'est vu confier par le Conseil Départemental des Ardennes la mise en place de Mesures d'Accompagnement Social Renforcé (MASP). Depuis ces dernières années, l'UDAF répond à un appel à projets du Conseil Départemental. Il s'agit d'un contrat signé entre le bénéficiaire et la collectivité, qui propose à l'utilisateur un accompagnement social personnalisé et une aide à la gestion des prestations sociales.

Les bénéficiaires concernés sont des personnes majeures qui :

- perçoivent des prestations sociales.
- voient leur santé ou leur sécurité menacée par les difficultés de gestion de leurs ressources.
- ne sont pas médicalement jugés inaptes à la gestion de leurs ressources de manière autonome.
- sont en capacité de comprendre la démarche de contractualisation et de s'y engager.

Les MASP sont décidées pour une durée limitée de 6 mois à 2 ans, renouvelable jusqu'à 4 ans. Elles présentent 3 niveaux dont 2 sont mis en place par l'UDAF :

- Les MASP 1 consistent en un accompagnement social sans gestion déléguée des prestations sociales
- Les MASP 2 qui permettent une gestion par les intervenants sociaux des prestations sociales en complément de l'accompagnement.

QUELQUES CHIFFRES

- 326 mesures exercées depuis la création du dispositif
- 32 nouvelles mesures en 2021 (14 de niveau 1, 18 de niveau 2)
- 89 mesures exercées sur l'exercice 2021
- 62 mesures actives au 31/12/2021
- 46% des mesures prononcées en 2021 avec pour motif « suivi budgétaire »
- 72 % des bénéficiaires perçoivent le RSA

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Suite aux contraintes sanitaires, il était important de communiquer de nouveau autour du dispositif MASP. Ainsi, 5 réunions ont été organisées en fin d'année 2021 pour rencontrer plus de 60 assistantes de service social du Conseil Départemental des Ardennes. Ces rencontres ont été riches d'échanges et de propositions pour l'avenir.

PERSPECTIVES

L'activité MASP voit son volume baisser depuis plusieurs années. Les rencontres impulsées en 2021 visent à redynamiser l'activité et à permettre sa pérennité en amont d'un potentiel renouvellement de la convention liant l'UDAF des Ardennes au Conseil Départemental.

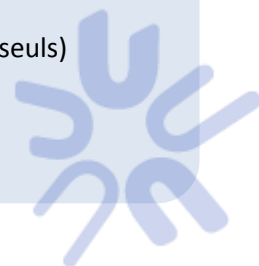


PRESENTATION

Dans le cadre de ce dispositif, l'UDAF gère 9 appartements conventionnés Allocation de Logement Temporaire (ALT) susceptibles d'accueillir en urgence des ménages rencontrant des difficultés à se loger. Il peut s'agir de personnes sortantes de prison, expulsées d'un logement autonome, sans domicile fixe, ou touchées par d'autres problématiques. Les situations sont orientées par le SIAO ou la Direction Départementale de l'emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations (DDETSP). Ces appartements sont répartis sur les communes de Charleville Mézières, Rethel et Sedan. Toutes les personnes accueillies dans le cadre de ce dispositif bénéficient en parallèle d'un accompagnement social personnalisé dans le cadre de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL).

QUELQUES CHIFFRES

- 22 usagers accueillis (4 couples dont 1 avec 4 enfants, 2 femmes seules, 8 hommes seuls)
- 8 entrées en 2021
- 8 sorties en 2021
- Durée moyenne de séjour pour les sortants de 2021 de 384 jours



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Le contexte sanitaire est venu considérablement peser sur les durées de séjour. La sortie progressive de la crise a néanmoins permis de garantir un accompagnement en présentiel pour l'ensemble de l'exercice 2021. Des distributions de masques chirurgicaux ont été effectuées.

PERSPECTIVES

Le développement des intermédiations locatives pose la question d'une fusion des deux dispositifs. Dans l'attente, certains appartements ont été mobilisés pour réaliser l'accueil de familles ukrainiennes et faciliter leur insertion.



Prévention des expulsions



PRESENTATION

En partenariat avec l'ex DDCSPP devenue Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, des solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) l'UDAF a débuté cette activité en 2017. Ce dispositif est gratuit et vise à favoriser le maintien dans le logement ou à défaut l'accès à un logement adapté, à des personnes rencontrant une difficulté dans leur situation locative. L'objectif de la prise en charge est d'intervenir autant que possible en amont des procédures d'expulsion.

Il s'adresse à tous, mais concerne prioritairement les locataires du secteur privé non accompagnés par les services sociaux traditionnels.

Un partenariat a été construit avec Action logement afin de venir en aide sur la même thématique à des salariés du secteur privé ayant des difficultés liées au logement, et ainsi faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi. Cette collaboration évolue très favorablement et représente une part prépondérante de l'activité du service.

QUELQUES CHIFFRES

- 46 accompagnements en 2021 dont 20 dans le cadre du partenariat Action Logement
- 347 rencontres dont 88 % ont lieu au domicile de l'utilisateur
- 60% des usagers vivent seuls
- 69 % des usagers sont salariés

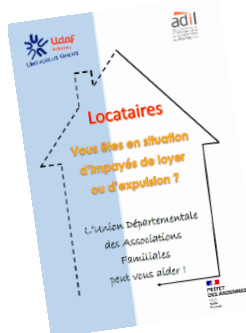


PERSPECTIVES

Le nombre de sollicitations par les services préfectoraux reste important mais ne donne lieu qu'à un nombre relativement faible d'accompagnements effectifs, du fait d'une arrivée de notre professionnelle souvent trop tardive au cours de la procédure d'expulsion.

Le partenariat Action Logement se développe lui assez rapidement auprès d'un public différent et davantage réceptif.

La perspective est donc au renforcement du partenariat avec Action Logement, et à l'adaptation du processus dans le cadre de la prévention des expulsions.



Accompagnement financier et budgétaire - PCB & ISBF



PRESENTATION

L'activité ISBF - PCB est un dispositif ouvert à tout public qui rencontre des difficultés budgétaires, à visée départementale.

Un travailleur social est disponible pour écouter et délivrer des conseils confidentiels et gratuits, adaptés aux situations.

Une prise de rendez-vous est nécessaire au préalable et la rencontre a lieu au domicile des personnes, dans les locaux de l'UDAF ou ceux d'un partenaire, au choix.

L'objectif est de faire face aux difficultés financières, trouver des solutions ou des améliorations, et anticiper un changement de situation.

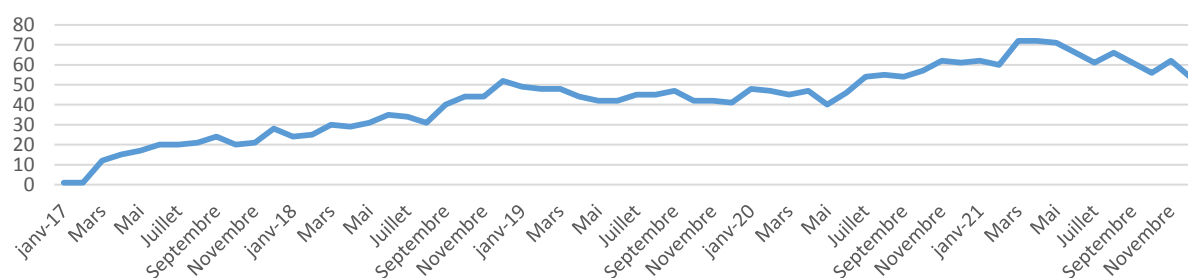
QUELQUES CHIFFRES

- 190 accompagnements (+ 17 %).
- Un accompagnement sur deux localisé sur le secteur Sud Ardennes.
- 58 % situés en milieu rural.
- 355 rendez-vous fixés.
- 7383 km parcourus pour aller au plus près des personnes en difficultés.
- 2/3 des personnes seules.
- 43 % en activité dont les 2/3, salariés ou étudiants.
- Dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France nécessaire pour 29 % des accompagnements.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

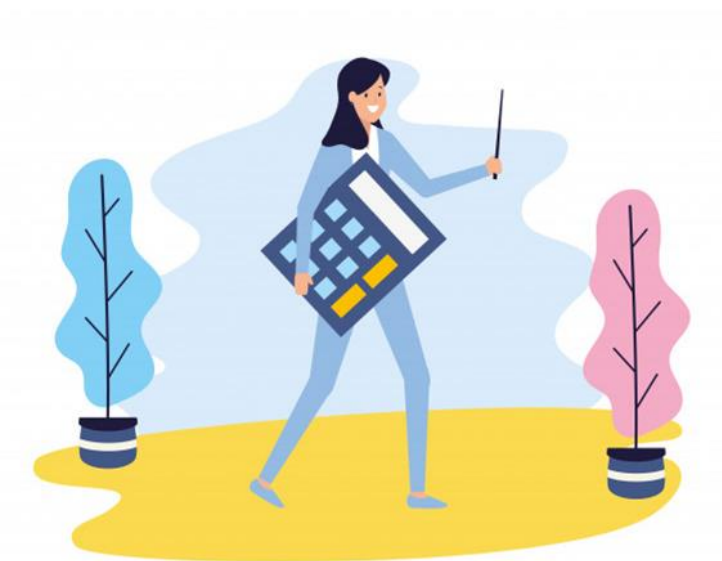
Obtention de 2 labels « Point Conseil Budget » supplémentaires, sur le Sedanais et Nord Ardennes Thiérache. L'UDAF des Ardennes dispose désormais de 4 P.C.B. et est labellisée sur l'ensemble du département.

Evolution du nombre d'accompagnements de 2017 à aujourd'hui



PERSPECTIVES

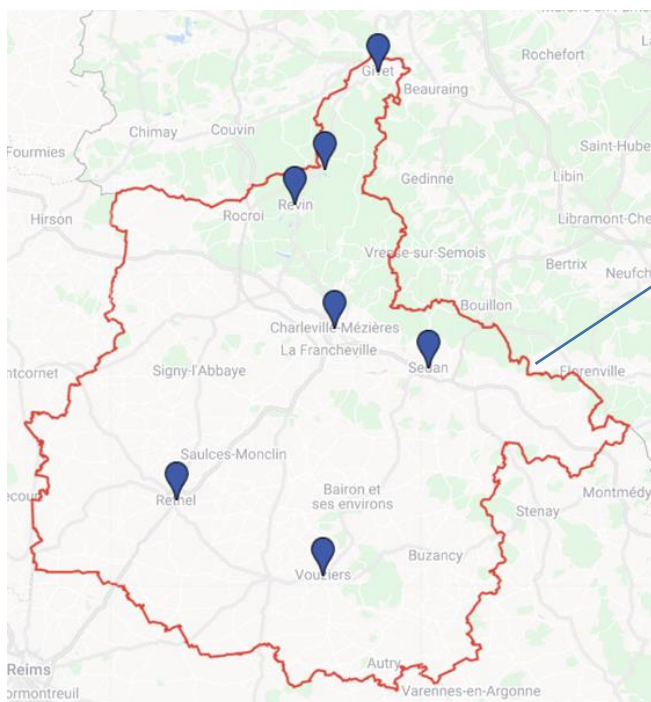
- Renouveler la labellisation pour l'unité territoriale Charleville Centre Ardennes.
- Effectuer des permanences régulières, au plus proche des publics, notamment sur des lieux dépourvus habituellement de points d'accueil au public.
- Rester disponible pour les personnes en difficultés dans des délais « courts ».



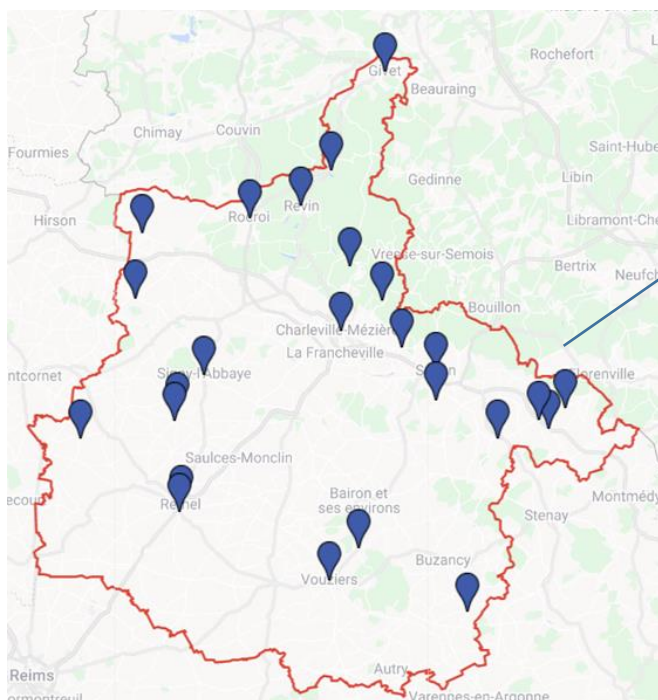
Cartographies



Origine géographique des personnes accompagnées



**18/25 « D'abord
un toit pour
pouvoir vivre »**



MASP





Accompagnement et Protection des personnes

Délégué aux Prestations Familiales
Protection Juridique des Majeurs
ISTF
Cartographies





PRESENTATION

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a créé une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF). Elle peut être ordonnée par le juge des enfants lorsque les prestations familiales versées aux parents ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants. Dans le cadre de cette mesure, un délégué aux prestations familiales (DPF) exerce auprès de la famille une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations mais également à éviter la dégradation de la situation de la famille, à enrayer un dysfonctionnement dans la gestion des ressources familiales et à favoriser le retour à l'autonomie budgétaire par une action éducative. Garant du bon usage de ces prestations, le délégué doit également aider et conseiller les parents dans la gestion de leur budget. Il instaure ainsi avec la famille une « co-gestion ».

En second lieu, l'action entreprise dans le cadre d'une MJAGBF dépasse le seul aspect budgétaire. Elle contribue à favoriser les liens familiaux en permettant aux parents de (re)trouver leur rôle pour qu'ils puissent exercer leurs compétences et leurs obligations vis-à-vis de leur enfant.

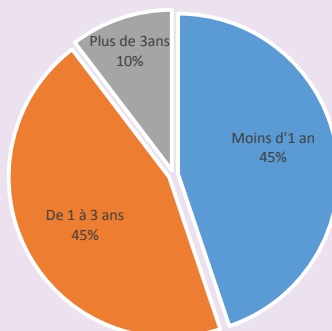
Enfin, l'accompagnement budgétaire peut permettre de maintenir l'enfant dans sa famille lorsqu'un éloignement temporaire pourrait être envisagé ou préconisé, ou a contrario à favoriser le retour des enfants à leur domicile suite à un placement.

QUELQUES CHIFFRES

- 1 ETP de Délégué aux Prestations Familiales pour tout le département des Ardennes, 0.50 ETP de secrétariat.
- 29 mesures d'AGBF au 31/12/2021 (31 mesures au 1/01/2021).
- 4 situations ne font l'objet d'aucun autre accompagnement social des services réseau de la protection de l'enfance.
- 88 enfants sont suivis dont certains confiés au C.D., en AEMO simple, AEMO renforcée, Placement à domicile et/ou en MJIE (mesure judiciaire d'investigation éducative). D'où l'importance du travail en partenariat.
- 14 nouvelles mesures accompagnées sur l'année 2021 trouvent leur origine dans des problématiques de procédure d'expulsion, de difficulté dans la gestion du budget alimentation (absence de ressources en fin de mois), d'accumulation progressive des dettes de charges de la vie courante, de projets de droit d'hébergement pour des enfants confiés au C.D.
- 19 mesures ont été reconduites.

QUELQUES CHIFFRES (suite)

Ancienneté de la mesure AGBF au 31/12/2021



- 16 mesures ont été levées : 2 liées à un changement de département, 2 liées au placement des enfants, 1 liée à l'arrêt des prestations familiales, 6 liées à un retour autonome dans la gestion des prestations, 4 en raison d'un défaut d'engagement ou d'adhésion de la famille au principe de co-construction indispensable à l'esprit de la mesure, 1 liée à une orientation vers une mesure PJM.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Participation au CNDPF en décembre 2021 à NANCY,
- Participation en visioconférence (juin 2021) avec le groupe DPF Inter-Région Grand Est ;

Les DPF ont besoin de partager avec d'autres services et d'échanger sur l'évolution de leur métier, leur pratique.

La première visio a rassemblé les départements 67/54/57/88/52/55.

Les thèmes de réflexion étaient :

- ✓ L'accompagnement des familles au numérique et aux démarches en ligne
- ✓ La rupture scolaire
- ✓ Accompagner les parents en proie à des conduites addictives

PERSPECTIVES

- Maintenir la participation aux travaux de groupe inter-régions DPF.
- S'inscrire dans le développement des préconisations du schéma régional MJPM-DPF 2020-2024 région grand Est.



Protection Juridique des Majeurs



PRESENTATION

Le service de Protection Juridique des Majeurs de l'UDAF des Ardennes s'organise autour de deux Pôles d'activités :

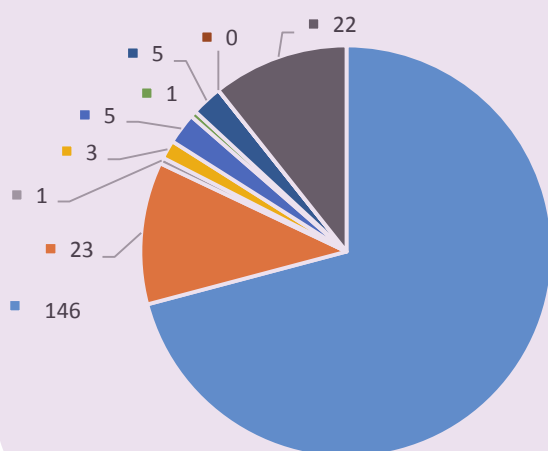
- Le Pôle « Domicile » accompagne les personnes vivant à leur domicile, de façon autonome ou accompagnée, sur le département ;
- Le Pôle « ESMS » suit les mesures des personnes relevant d'un accueil en Etablissement ou service Social et Médico-Social, Foyer de Vie ou d'hébergement, F.A.M., M.A.S., Résidence pour personnes âgées, EHPAD, Famille d'Accueil agréée, Services Hospitaliers spécialisés, sur le département, et en Belgique.

Une chargée de mission est installée depuis la fin de l'année 2020 pour accompagner et conseiller les délégués-mandataires dans la gestion du patrimoine immobilier.

QUELQUES CHIFFRES

Flux des mesures de protection

Flux	au 1er/01/2021	Entrées	Sorties	au 31/12/2021
Curatelle	931	85	73	919
Curatelle à la personne	1		1	
Curatelle ad'hoc	3	1	1	3
Curatelle aux biens	6			6
Curatelle simple	22	5	7	21
MAJ	6	2	1	7
Sauvegarde de justice	7	34	3	20
Tutelle	1151	97	115	1175
Tutelle ad'hoc	4	5	4	5
Tutelle aux biens	37	4	1	39
Total	2168	233	206	2195



Nature des sorties de mesure

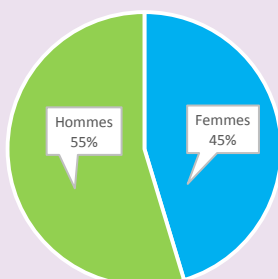
- Décès
- Mainlevée
- Non lieu
- Caducité
- Fin mission
- Non reconduction
- Transfert à la famille
- Transfert à un tuteur privé
- Transfert à un autre service

QUELQUES CHIFFRES (suite)

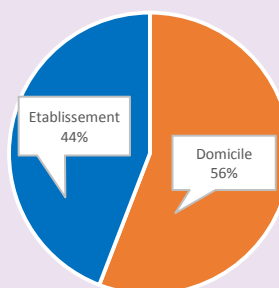
Tranche d'âges
des personnes
accompagnées
par type de
mesure

Age	moins 25 ans	25 à 59 ans	60 à 74 ans	plus 75 ans
Curatelle	48	531	274	66
Curatelle à la personne				
Curatelle ad'hoc		2		1
Curatelle aux biens		4	2	
Curatelle simple		12	7	2
MAJ		7		
Sauvegarde de justice		7	7	6
Tutelle	54	179	708	234
Tutelle ad'hoc		1		4
Tutelle aux biens	1	22	6	10
Total	103	765	1004	323

Répartition Femmes Hommes des
mesures de protection



Répartition par pôle d'activités des
mesures de protection



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Mise en place de réunions dans un contexte de distanciation sanitaire
- 2 intervenants extérieurs en 3 groupes (Arduinage/Adapah)
- Covid : simplification de la démarche de vaccination des salariés
- Explication aux majeurs des gestes barrières, remises de masques
- Développement des contacts et réunions par visio, notamment avec les familles et établissements distants
- Formation de 5 Assistantes Tutélaires et 4 Délégués Mandataires
- Elaboration d'une convention entre le CH Bélaïr, l'AESP et l'UDAF des Ardenne, signée le 31/03/2021 (pour faire suite à la fermeture de l'Administration des Biens, l'AESP met à disposition un compte « AESP banque des patients » pour la distribution d'argent de vie courante). Cette convention est élargie aux MJPM privés et Tuteurs familiaux.
- L'UDAF 08 a été auditionnée par la mission d'étude menée sur les mesures de protection juridique présentant un élément d'extranéité ; cette étude a été présentée le 3/05/2022 lors du colloque du Ministère de la justice sur la protection des adultes vulnérables en Europe.

PERSPECTIVES

- Embauches des mandataires et assistants tutélaires pour pallier les départs en retraite (2), créations de postes (3) et absences de longues durées ;
- Appui au passage à la nouvelle application métier « Evolution », réunions de formation-information, accompagnement à la mise en place du logiciel ;
- Révision du projet de service en lien avec les dernières réformes de la protection des majeurs ;
- Finalisation du recrutement et mise en poste d'un directeur de service.

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux - ISTF



PRESENTATION

Le service ISTF a pour mission d'informer et de soutenir des personnes appelées à exercer ou exerçant des mesures de protection juridique des majeurs, et également les professionnels ou bénévoles en lien direct ou indirect avec des personnes protégées ou à protéger.

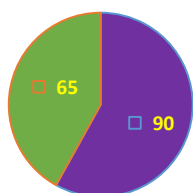
Le service propose et apporte :

- Une écoute par un professionnel expérimenté et une réponse sur les droits et devoirs aux personnes concernées et aux professionnels,
- Des entretiens et des informations personnalisés,
- Des réunions d'informations et d'échanges,
- Un soutien technique concret (inventaire des biens, reddition des comptes, aide à la rédaction des requêtes et aux démarches administratives,...).
- La remise de documentation.

QUELQUES CHIFFRES

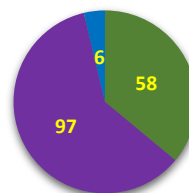
- 102 actions de communications ont été accomplies auprès des partenaires professionnels ou bénévoles,
- 161 familles/proches ont fait appel au Service ISTF et 215 personnes ont pu recevoir une information.
- 354 demandes ont été traitées : informations générales sur les mesures, inventaire, compte rendu de gestion, gestion financière, rédaction requêtes, logement,...
- 58 % des demandes ont été formulées avant le prononcé de la mesure,
- 42 % des demandes formulées interviennent après le prononcé d'une mesure de protection (tutelle 45 demandes, curatelle 18 demandes, habilitation familiale 1 demande).

Sollicitations du service



- En amont du prononcé de la mesure
- Après le prononcé de la mesure

Mode de prise de contact

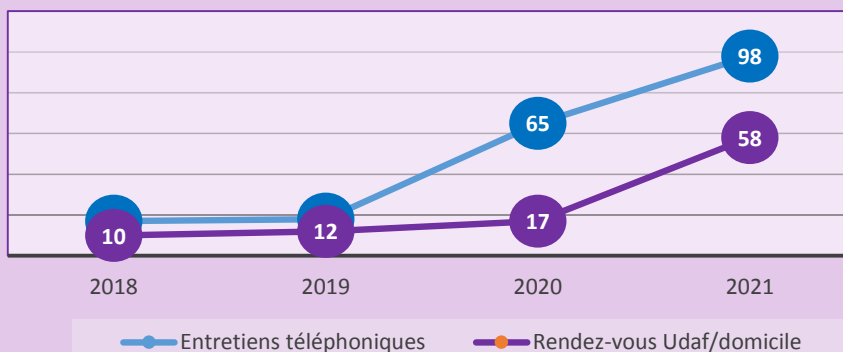


- Rendez-vous UDAF/domicile
- Entretiens téléphoniques
- Echanges de mails

QUELQUES CHIFFRES (suite)

En 2021, on constate une augmentation significative du nombre de demandes par téléphone (98 contre 65 en 2020) grâce aux actions de communication réalisées auprès des tribunaux et des partenaires. Les rendez-vous individuels ont également progressés (58 contre 17 en 2020).

Evolution des demandes des familles depuis 2018



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Début 2021, une action de communication a été entreprise auprès des partenaires sociaux et des maires.

Le service a pu diffuser les nouveaux flyers et les affiches du service. Un travail de conception de documents supports pour les familles et les professionnels a été réalisé (fiches pratiques, Powerpoint).

Des interventions collectives ont été effectuées auprès des partenaires en présentiel et en visio.

PERSPECTIVES

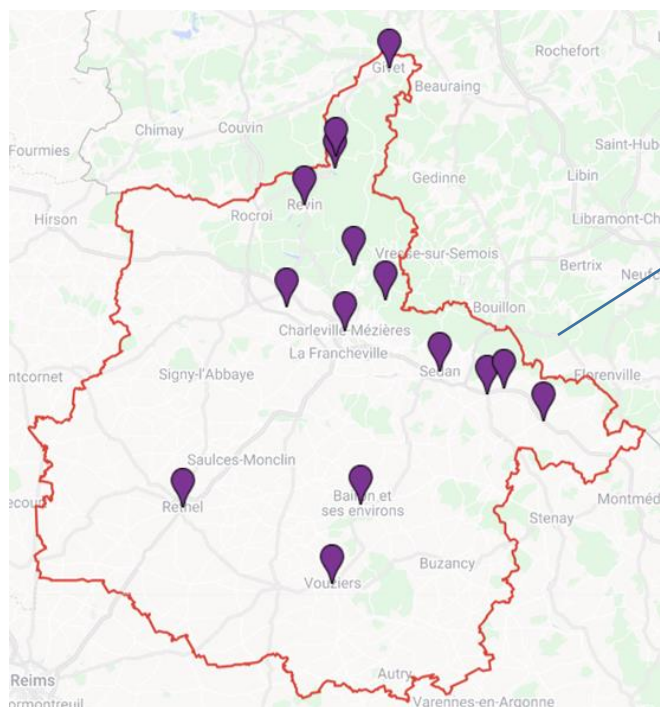
- Développement des actions collectives en direction des familles.
- Poursuite des actions de communication du service ISTF au niveau local, finalisation et diffusion de vidéos sur l'activité du service.
- Diffusion d'informations thématiques.



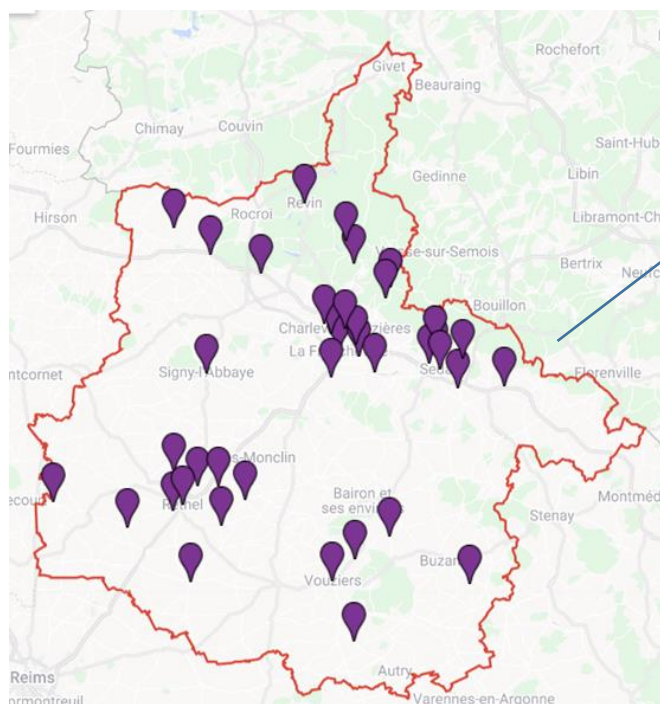
Cartographies



Origine géographique des personnes accompagnées



Délégué aux
Prestations
Familiales

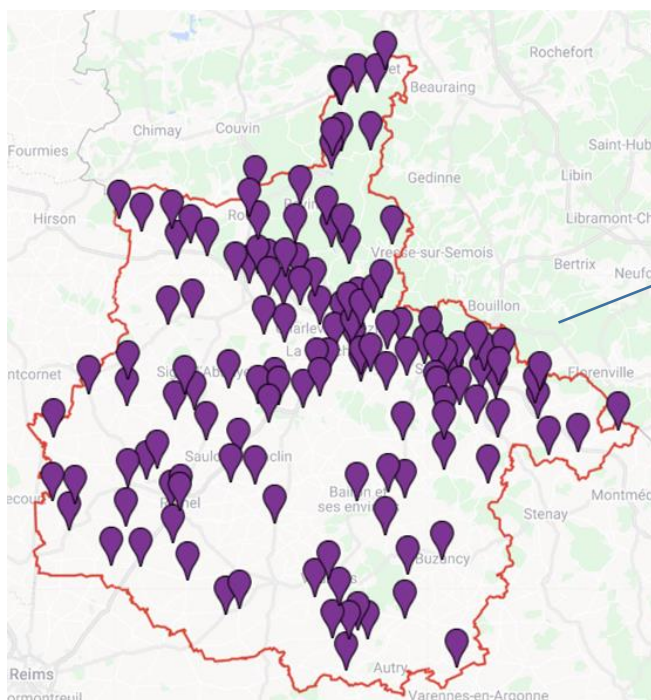


ISTF

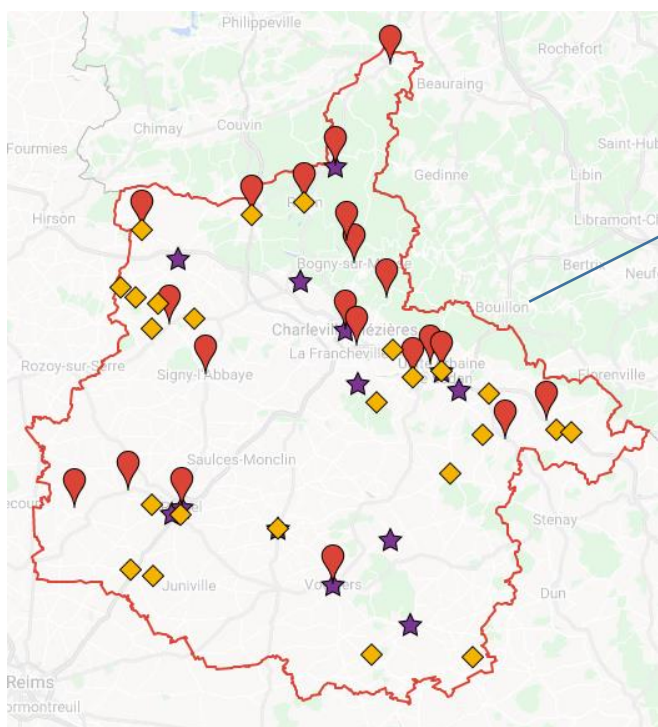
Cartographies



Origine géographique des personnes accompagnées



MJPM Domicile



**MJPM
Etablissements et
familles d'accueil**

ESMS

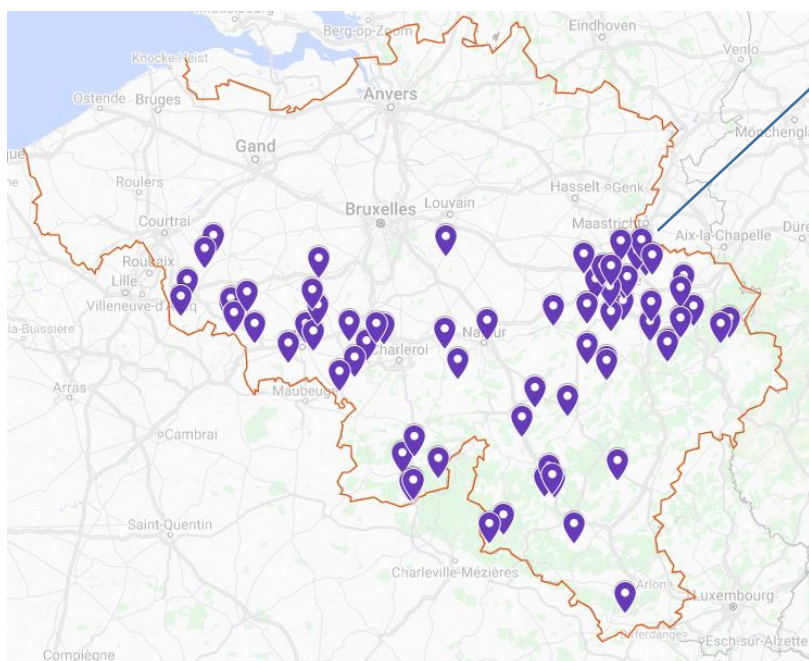
Personnes âgées

Familles d'Accueil

Cartographies



Origine géographique des personnes accompagnées



MJPM Belgique



Répertoire des sigles



AAPH	Association Ardennaise pour la Promotion des Handicapés
ADAPEI	Association départementale des familles et amis de personnes handicapées mentales
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AESP	Association pour l'Enseignement de la Sémiologie Psychiatrique
ALT	Allocation de Logement Temporaire
ANPAEJ	Association Nationale des Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
APF	Association des Paralysés de France
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CNDPF	Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DPF	Délégué aux Prestations Familiales
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESMS	Etablissements et Services Médico-sociaux
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FJEPCS	Familles Jeunes Education Projets Citoyens et Solidaires
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
IRTS	Institut Régional du Travail Social
ISBF	Information et Soutien au Budget Familial
ISTF	Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
JAF	Juge aux Affaires Familiales
MAJ	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MJAGBF	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MJPM	Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs
PAEJ	Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
PCB	Point Conseil Budget
PIF	Point Info Famille
PJM	Protection Juridique des Majeurs
RPS	Risques psychosociaux
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
UNAFAM	Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques
URAF	Union Régionale des Associations Familiales



Crédits



Illustrations :

Pixabay, Freepik, depositphotos, Udaf 08

Photos :

Couverture : Pakal – Travail personnel CC BY-SA 3.0,
Udaf 08

Rédaction :

Udaf 08



Retrouvez-nous sur :

www.udaf08.com



Tel: 03.24.57.22.77.
38 Bd G. Poirier
CS 80064
08008 Charleville-Mézières Cedex

Union départementale
des associations familiales
des Ardennes